Département de l'Oise Commune de Pierrefonds Canton n°7- Compiègne 2

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE n°18

Portant sur une restriction de circulation « route barrée » pour travaux de réfection de voirie rue de l'Armistice

- Le Maire de Pierrefonds,
- Vu le Code des Collectivités,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Pénal,
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et l'instruction Municipale, livre I huitième partie signalisation temporaire, pris en vertu de son article I et approuvé par Arrêté Interministériel du 15 juillet 1974,

- Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

<u>Considérant</u>: que pour permettre à l'entreprise EUROVIA Picardie Boulevard Henri Barbusse 60777 - Thourotte, de procéder à des travaux de réfection de voirie rue de l'Armistice (RD 973) à Pierrefonds, il y a lieu de prendre des mesures de restriction de circulation

ARRETE

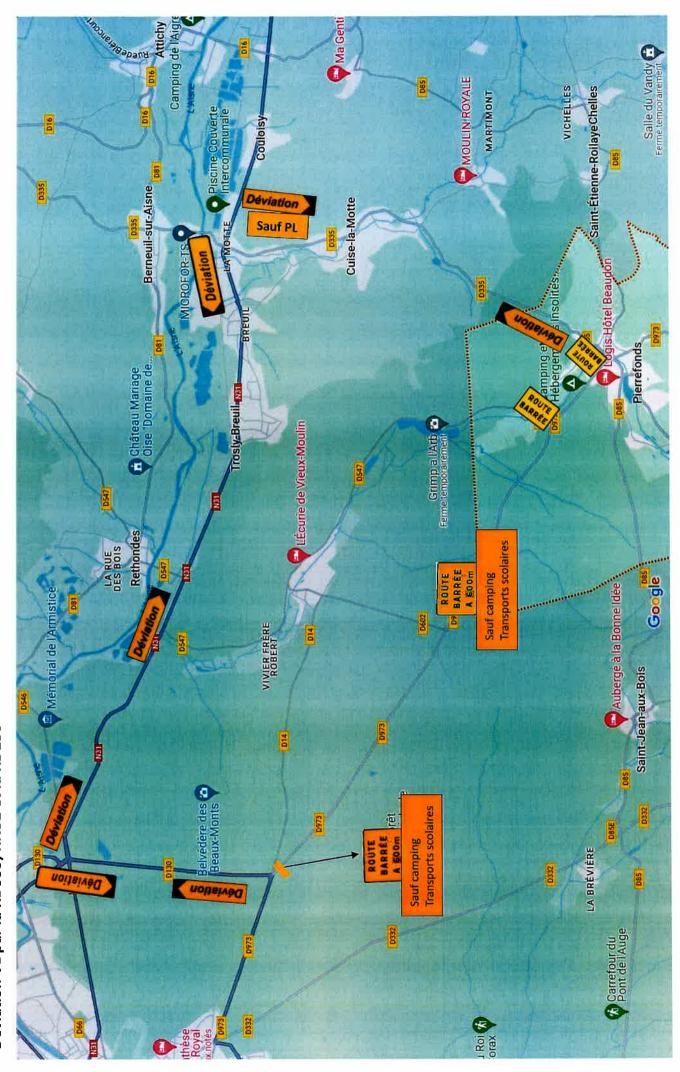
Article 1^{er}.- A compter du 4 mars 2024 et jusqu'à la fin des travaux d'une durée de 2 mois et demi, la rue de l'Armistice sera interdite à la circulation entre le carrefour Zwingenberg et le camping de Pierrefonds.

L'interdiction de circulation ne s'appliquera pas aux riverains, aux transports scolaires et aux services (collectes des déchets, services de secours...).

- Article 2ème: Une déviation sera mise en place selon le plan de déviation joint.
 - Les poids lourds seront déviés par la RN 31 et la RN 2.
 - Les véhicules légers seront déviés par la RD 335, la RN 31 et la RD 130.
- <u>Article 3^{ème}. -</u> La signalisation correspondante sera mise en place par l'entreprise EUROVIA, titulaire des travaux.
- Article 4ème. Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
 - Le Commandant de gendarmerie de Choisy-au-Bac
 - L'UTD de Lassigny
 - La DDT de l'Oise
 - Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise
 - La DIR Nord
 - L'Adjoint à la voirie,
 - L'entreprise EUROVIA.
 - Le service transports de la région Hauts de France
 - Le SDIS de Compiègne
 - Le centre de secours d'Attichy
 - La CCLO
 - Monsieur Le Maire de Cuise-la-Motte

Fait à Pierrefonds, le 27 février 2024

Le Maire,
Florence DEMOUY



Déviation VL par la RD335, RN31 et la RD130

